

## Séance ordinaire du 14 avril 2022

Le Compte Administratif 2021 de la Commune est approuvé et se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		106 434.29		2 601.60		109 035.89
Opérations de l'exercice	353 194.82	396 275.36	238 457.42	1666 622.05	591 652.24	562 897.41
Totaux	353 194.82	502 709.65	238 457.42	169 223.65	591 652.24	671 933.30.
Résultat de clôture		149 514.83	69 233.77			80 281.06

Besoin de financement

69 233.77

Excédent de financement

Restes à réaliser

40 166.00

35 949.98

Besoin de financement

4 216.02

Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement

73 449.79

Excédent total de financement

73 449.79

Au cpte 1068(investissement) excédent de fonctionnement cap

76 065.04

Au cpte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

### Clôture exercice 2021 Affectation des résultats de la Commune

A la clôture de l'exercice 2021 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 149 514.83€.

Le Conseil décide d'affecter une somme de 73 449.79€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le solde de 76 065.04€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2022.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune de Crux la Ville dressé par le chef de service du Service de Gestion Comptable de Nevers**

### Approbation Budget Primitif 2022 qui se résume ainsi :

En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 274 788.79€

En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 553 944.04€

### Taux des contributions 2022

Après étude des propositions d'augmentation des taux des contributions de 1%, 2% ou 3%, le conseil municipal vote à 9 voix sur 11 pour une augmentation du taux de 2%.

**Le Compte Administratif 2021 du Service des Eaux est approuvé et se résume ainsi :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		40 536.92		84 080.08		124 617.00
Opérations de l'exercice	90 060.36	96 105.29		16 065.28	90 060.365	112 170.57
Totaux	90 060.36	136 642.21		100 145.36	90 060.36	236 787.57
Résultat de clôture		46 581.85		100 145.36		146 727.21

Besoin de financement		
Excédent de financement		100 145.36
Restes à réaliser	27 640.00	19 348.00
Besoin de financement	8 292.00	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		91 853.36
		46 581.85

Au compte 002 (fonctionnem) excédent de fonctionnem reporté

### Clôture exercice 2021 - Affectation des résultats du Service des Eaux

A la clôture de l'exercice 2021 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 46 581.85€, ce solde sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2022.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Service des Eaux de Crux la Ville dressé par le chef de service du Service de Gestion Comptable de Nevers**

**Approbation Budget Primitif 2022 Service des Eaux de CRUX LA VILLE** qui se résume ainsi :

- En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 133 170.36€
- En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 131 581.85€

Pour 2022 les compteurs intermédiaires prévus pour mieux localiser les variations de consommation et les fuites doivent être installés à Ligny, aux Ravées, aux Maisons du Bois, aux Faux, aux Brûlées et dans le bourg.

### **Travaux d'investissements inscrits au budget 2022 :**

- Réfection de la toiture de l'église côté Nord : 52 065.00€
- Mur du cimetière : 11 280.00€
- Allées du cimetière : 8 000.00€
- Toilettes lombricompost au Merle : 41 360.00€
- Barbecue et aménagements site du Merle : 23 456.02€
- Eclairage solaire Merle : 9 670.00€

### **Tarifs Service des Eaux 2022**

- Droit au branchement augmentation de 1% : il passe de 77.40€ à 78.18€
- Prix du m3 augmentation de 2%
- De 0 à 500m3 : passe de 1.21€ à 1.23€
- Plus de 500m3 : passe de 0.93€ à 0.95€
- 

**Le rapport sur le prix et la qualité du Service d'eau potable pour l'année 2021 est adopté** ce rapport sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**La redevance pour occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication s'élève à 713€ pour l'année 2022.**

**La redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité s'élève à 221€ pour l'année 2022.**

**Après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Nièvre en date du 09 février 2022, la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel), est adopté.**

Comme chaque année, le conseil décide de **renouveler la convention avec le cabinet vétérinaire de Saint Saulge pour la prise en charge des animaux errants pendant les périodes de fermeture de la fourrière.**

Le renouvellement de **la convention avec l'ETA Girard pour le déneigement** de la voirie communale en 2022/2023 est approuvé.

Des **dalles préfabriquées** en béton ont été retirées devant le cabinet infirmier lors du réaménagement de l'accès. Suite à la demande d'achat de particuliers elles sont vendues sur la base de 1.50€ la dalle. Des dalles sont encore disponibles.

**Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve le rapport de la CCLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 03 mars 2022, rapport dans lequel la Commission propose les montants définitifs de reversement de fiscalité aux communes.

### **Aménagement de la Forêt communale de Crux la Ville 2022-2041**

L'aménagement de la forêt communale de Crux-la-Ville a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 25 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'aménagement de la forêt communale de Crux-la-Ville pour la période 2022-2041.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en :

- la conversion en futaie irrégulière sur l'ensemble des peuplements issus de Taillis-Sous-Futaie et sur les peuplements de douglas ;
- la poursuite en futaie régulière sur les jeunes peuplements de chênes.

La phase de conversion sera accompagnée de coupes d'amélioration, de coupes d'irrégularisation et de la réalisation de travaux sylvicoles sur les parcelles en conversion.

### **Forêt communale Inscription à l'état d'assiette de la parcelle 26**

Sur proposition de l'ONF et conformément à l'aménagement forestier, le conseil municipal accepte d'inscrire à l'état d'assiette les bois de la parcelle 26 (10.94ha) pour un volume estimé de 115m3. :

#### **MODE DE VENTE**

Le Conseil accepte de commercialiser les bois des parcelles selon les modalités ci-dessous décrites :

#### **AFFOUAGES**

<b>PARCELLES</b>	<b>ESSENCE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>GARANTS</b>
26	Chêne et Feuillus durs	1 <sup>er</sup> éclaircie ouverture des cloisonnements d'exploitations	Jean François Goby Claude Joly

**Poste d'adjoint des services techniques** : Pierre GUYARD qui occupe un poste d'adjoint des services techniques en CDD depuis 6 ans est en fin de CDD et passe obligatoirement en CDI, contrat qui lui a été proposé.

Suite au courrier qu'il adresse quelques jours avant la fin de son contrat aux conseillers municipaux, le conseil a échangé sur les demandes formulées et les conditions envisagées pour le CDI.

### **Soutien à la demande d'urbanisme de M. MARCEAU Sylvain sur la parcelle ZA 107**

Le conseil municipal a décidé de soutenir le projet de M. Sylvain MARCEAU qui avait déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un garage situé aux abords de sa maison et qui avait été refusée. Il sollicite la Commission Départementale des Espaces Naturelles et Forestiers pour obtenir un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**EPICERIE ambulante** : M. SEVRE Éric de Sainte Marie a proposé la mise en place d'une épicerie ambulante sur une partie du Cœur du Nivernais. Nous avons donné notre accord pour que notre commune fasse partie de cette tournée.